

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 44 (1971)

Heft: 5

Artikel: Grande-Bretagne : la ville de l'avenir, création ou expansion?

Autor: S.I.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-127089>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La ville de l'avenir, création ou expansion ?

35

En Grande-Bretagne, vingt-sept villes nouvelles ont été créées depuis 1946. Actuellement, on vient de commencer la construction d'une ville nouvelle: Milton Keynes.

Celle-ci comprendra 250 000 habitants et sera construite à 80 km. de Londres: elle fournira des logements et des conditions de travail modernes à l'excédent de population de la capitale. D'autre part, un plan prévoit l'expansion et la transformation de la ville de Preston, au centre du Lancashire, en une cité d'un demi-million d'habitants avant la fin du siècle.

En fait, les villes nouvelles ne représentent que 2% seulement des maisons neuves construites en Grande-Bretagne mais leur importance est considérable sur le plan psychologique puisqu'elles prouvent qu'il est possible d'édifier de nouveaux logements et d'installer de nouvelles industries sans ajouter encore aux villes existantes. Conscient de l'importance du problème, le Gouvernement britannique vient de porter de 800 millions à 1 milliard de livres les crédits destinés à la construction de villes nouvelles. Un autre moyen de loger l'excédent de la population des grandes cités consiste en une politique d'expansion mise en œuvre par les autorités municipales. C'est ainsi que le Conseil du Grand-Londres a conclu des accords de «trop-plein» avec plus de trente villes de grands divers qu'il aide à attirer de nouvelles industries et à construire des logements.

Cette aide est généralement une assistance financière, parfois complétée par une assistance technique dans le cas des villes relativement petites.

Londres, Glasgow, Manchester et Birmingham aident les industriels qui manquent de place pour agrandir leurs ateliers à trouver de nouveaux emplacements dans les villes nouvelles ou en expansion.

Grâce à ces dispositions, le trop-plein de population des grandes villes est attiré non seulement dans les localités

ayant par elles-mêmes des possibilités de développement, mais aussi dans les petites villes de province où il n'y aurait guère de développement économique spontané.

En matière de politique de l'emploi, le Ministère du commerce incite les industriels à s'installer dans les villes nouvelles ou en expansion en leur délivrant des «certificats de développement industriel» qu'ils doivent obtenir avant d'avoir l'autorisation de construire une nouvelle usine ou de faire agrandir une usine existante. Ce n'est qu'une fois que les usines existent et que les emplois sont créés que les ouvriers peuvent venir s'installer.

La croissance urbaine en Grande-Bretagne est faite en majeure partie d'additions à des agglomérations existantes et non de villes nouvelles. Dans des villes comme Londres, Birmingham ou Belfast on a constitué en «ceinture verte» les terrains encerclant la partie bâtie, les nouvelles banlieues se développant au-delà de cette ceinture. L'inconvénient de ce système réside dans le fait que les nouvelles banlieues manquent d'emplois, ce qui implique que le trajet des travailleurs s'allonge à mesure que ceux-ci quittent le centre des villes tout en continuant à y exercer leurs activités professionnelles.

On s'efforce de combattre cette tendance. C'est ainsi que pour éviter que la ville nouvelle de Washington, située entre Newcastle et Sunderland, ne devienne une cité-dortoir, on y a créé des emplois en même temps qu'on y construit des maisons, des centres récréatifs, des magasins, des écoles.

L'un des grands problèmes de l'urbanisme des vingt prochaines années sera de donner aux banlieues existantes tous les attraits des villes nouvelles: espaces verts, maisons avec jardins, lieux d'emploi proches des logements, voirie pour piétons séparée de la circulation automobile, centres commerciaux, culturels, sportifs, etc. S. I.

tants ne peuvent brûler que des combustibles spéciaux ne produisant pas de fumée, et l'on interdit aux fabriques de polluer l'atmosphère. Jusqu'à présent, vingt-trois des vingt-sept zones ont été déclarées sans fumée. Cette purification a coûté environ £2 000 000 à la ville, mais cette

dépense est largement justifiée: des mesures faites récemment montrent que la pollution de l'atmosphère est moindre à Sheffield que dans n'importe quelle autre ville industrielle d'Europe occidentale et même que dans nombre de villes du bord de mer.